

Greetings faculty:

You may have received a message from your College, "Your Right to Choose Regarding Work-to-Rule."

We appreciate the College Employer Council's latest update, in which they remind faculty members that every college employee "has the legally protected right" to engage in work-to-rule or other labour action without fear of reprisal.

As the CEC correctly identified, faculty are in a legal strike position, and the protections of the *Colleges Collective Bargaining Act (CCBA)* and Collective Agreement apply. Faculty should, therefore, not experience reprisal from the colleges for participating in the work-to-rule action.

From a union perspective, solidarity is the foundation of our strength, and participation as a union member in job action is required to demonstrate that strength. While the *CCBA* allows individual faculty the ability to cross a picket line by performing struck work, doing so undermines the very solidarity required for successful job action.

Today's message from the CEC was clearly intended to stoke fear and division among faculty, and is likely attributable to the incredible strength and solidarity faculty are currently demonstrating during our first ever work-to-rule job action.

In one key respect, we agree: no college should reprise against faculty for exercising their rights, or participating in their union.

In solidarity,
JP, Jonathan, Katie, Michelle, Ravi, Rebecca, Shawn

Salutations faculté:

Vous avez peut-être reçu un message de votre collègue, « Votre droit de choisir en ce qui concerne la grève du zèle ».

Nous apprécions la dernière mise à jour du CEC, dans laquelle il rappelle aux membres du corps professoral que chaque employé des collèges « a le droit protégé par la loi » de s'engager dans une action syndicale de la grève du zèle ou autre sans crainte de représailles.

Comme la CEC l'a correctement indiqué, le corps professoral est en position de grève légale, et les protections de la Loi sur la négociation collective dans les *collèges (CCBA)* et de la convention collective s'appliquent. Le corps professoral ne devrait donc pas faire l'objet de représailles de la part des collègues pour avoir participé à l'action de travail à la règle.

Du point de vue syndical, la solidarité est le fondement de notre force, et la participation en tant que membre du syndicat à l'action au travail est nécessaire pour démontrer cette force. Bien que le CCBA permette à chaque faculté de franchir une ligne de piquetage en effectuant un travail frappé, cela sape la solidarité même requise pour une action au travail réussie.

Le message d'aujourd'hui de la CEC visait clairement à attiser la peur et la division parmi le corps professoral, et est probablement attribuable à la force et à la solidarité incroyables dont le corps professoral fait actuellement preuve lors de notre toute première action au travail pour gouverner.

À un égard important, nous sommes d'accord : aucun collègue ne devrait se reprendre contre le corps professoral pour avoir exercé ses droits ou pour avoir participé à son syndicat.

En solidarité,
JP, Jonathan, Katie, Michelle, Ravi, Rebecca, Shawn